

Aides pour les jeunes > le pack 15 - 30 ans

Nos services « animation »



Le site www.pack15-30.fr est une plateforme qui réunit tous les services des 15-30 ans de la Région des Pays de la Loire.

Le Pass culture sport est un mini-chéquier, composé de 9 pass, vous offrant pour 8 € seulement des entrées gratuites et des réductions dans de nombreux domaines : Compétitions sportives, concerts, ciné, lecture, découverte du patrimoine, pratique artistique ou sportive...

9 pass = jusqu'à 160 € d'entrées gratuites et de réductions pour seulement 8 €.

Pour commander le Pass Culture Sport saison 2014/2015, il faut se rapprocher du conseiller pass culture sport de votre établissement dès la rentrée scolaire ou aller sur le site www.passculturssport.com pour connaître vos droits.

Si l'offre et le coût d'achat restent inchangés, il peut y avoir du changement dans la procédure de commande.

Le Chèque Pass Sport est utilisable dans tous les clubs de sport affiliés à une Ligue ou Comité sportif de la Région des Pays de La Loire à savoir nos clubs de la FNSMR !

Pour qui ? Lycéen ou apprentis de 15 à 19 ans de bénéficier d'une réduction de 16 euros sur son adhésion dans le club de son choix.

Comment ça marche ?

Le jeune : bénéficie d'une réduction immédiate de 16 € sur l'adhésion à son club sportif en remettant le chèque en question.

Le club : Il met le tampon et la mention licence au dos de chaque chèque et envoie les chèques Pass Sport à son Comité. Il détache et conserve le talon comme justificatif de la prestation.

Le Comité Régional : rembourse directement le club dans les meilleurs délais.

Informations sur le dispositif auprès du Conseil Régional - Téléphone : 02 28 20 50 00

Vous cherchez une animation conviviale, ludique, pédagogique etc. pour vos jeunes, vos collègues, vos amis / touristes et dans le cadre d'une occasion particulière (mariage, anniversaire, après-réunion etc.), voici nos services en terme d'animation autour des jeux sportifs traditionnels, palet, molkky et disc golf.

Site :

<http://pdll.sportenmilieurural.fr/>

> rubrique - nos services

Nouveauté rentrée – sept. 2014 :

Une malle pédagogique est disponible dans les départements 44, 49 et 85 > (12 jeux traditionnels + documentation d'accompagnement) + brochure à 2 € sur les jeux traditionnels français !

Tarifs > 20 € (associations affiliées aux Comités Départementaux Handisport ou Sport Adapté – associations affiliées à la FNSMR) (durée d'emprunt : maximum 1 semaine – au-delà, faire un avenant de cette convention)

50 € (associations partenaires) et 100 € (autres demandes) (idem aux précédentes conditions) > caution 500 € (ajouter 100 € si demi-journée formation explication). Perte/casse à la charge de l'emprunteur.

Accueil de personnes en situation de handicaps

Des idées à trouver dans vos départements Exemple en Vendée :



Le dispositif «Coupon découverte» permet de réduire de 80€ le coût de la première licence pour pratiquer une activité sportive.

SPORT et HANDICAP

COUPON DÉCOUVERTE

Il s'adresse aux enfants et adultes en situation de handicap, non licenciés dans l'activité physique et sportive qu'ils désirent découvrir.

Il vise à leur faciliter l'accès à une pratique régulière et adaptée dans les clubs sportifs du département.



Je souhaite pratiquer une nouvelle activité sportive et utiliser le coupon découverte.

Comment faire ?

- 1 Prenez contact avec le club sportif de votre choix** parmi les clubs agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (environ 700 clubs). Liste des clubs concernés sur le site www.ddcs85.fr ou au 02 51 36 75 00.
 - demandez au club s'il peut vous accueillir et si vous pouvez essayer l'activité,
 - discutez avec l'éducateur pour l'aider à mieux adapter l'activité à votre handicap.

Retrouvez également sur www.handiguide.gouv.fr, une liste de clubs ayant un projet spécifique pour l'accueil des personnes en situation de handicap.

Handiguide
des sports

- 2 Vous souhaitez continuer l'activité et prendre une licence dans ce club :**
Demandez un coupon découverte à la :
Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
185 boulevard du Maréchal Lédéric
85000 LA ROCHE-SUR-YON Cedex - Tél : 02 51 47 10 26
Responsable : Olivier CHATEIGNER, olivier.chateigner@vendee.fr



- 3 Remplissez le coupon et remettez-le au club**
Le club recevra une aide de 80€ qu'il déduira du prix de la licence voire de la cotisation.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Vendée
29 rue Delille - bâtiment Jean Moulin
CS 20002 - 85023 La Roche-sur-Yon cedex
Tél : 02 51 36 75 00 - Courriel : ddcs85@vendee.gouv.fr
site Web : www.ddcs85.fr

Assurances

Un service dédié

Groupama S.A. accompagne le Mouvement Rural depuis plus de 40 ans. Une équipe dédiée de collaborateurs assiste les structures adhérentes dans la gestion de leurs sinistres et dans leurs démarches administratives (attestations d'Assurances, constitution d'un dossier de sinistre...).

Pour toute information vous pouvez contacter :

Anne Marie Lepetit, Tel : 01.49.31.38.23 –

Email : anne-marie.lepetit@groupama.com

Les caractéristiques

du contrat national principal > www.fnsmr.org

Les garanties proposées en conformité avec le code du sport sont :

- Responsabilité civile des structures
- Responsabilité civile des adhérents (cartes annuelles et temporaires)
- Individuelle Accident corporel (cartes annuelles et temporaires)
- Protection juridique à la suite d'évènements garantis
- Assistance auprès de Mutuaide Assistance (filiale de Groupama)

En fonction des spécificités des comités et de leurs accords antérieurs locaux, certaines garanties peuvent être souscrites auprès des Caisses Régionales de Groupama (garanties des biens mobiliers et immobiliers, garanties de responsabilité Civile complémentaire lorsque la manifestation nécessite une autorisation administrative - décret N° 2012 du 5 mars 2012). Attention : les garanties RC du contrat national et celles souscrites auprès des Caisses Régionales de Groupama sont complémentaires. Il est donc important de ne pas les dissocier

L'ANCV est un établissement public qui a pour mission principale de gérer et développer les Chèques Vacances. Il gère également dans le cadre de sa mission, des aides à vocation sociale en faveur des actions relatives aux équipements de tourisme et de loisirs ainsi qu'en faveur des actions contribuant à l'accès de tous aux vacances et à la pratique sportive. Les « coupons sport ANCV » sont des bons nominatifs qui permettent de payer tout ou partie d'une licence ou des cours pris dans une association ou un club sportif affilié à une fédération sportive agréée. La FNSMR et l'ANCV ont signé un accord permettant aux associations de pouvoir bénéficier du dispositif.

Le CDSMR 85 a signé une convention pour accepter les chèques vacances. Les commissions de palet et/ou vos clubs vous donneront les possibilités pour la rentrée sportive 2015/16.



Des possibilités d'aides financières sont possibles auprès de clubs ayant des projets sportifs. Le Centre National de Développement du Sport (CNDS) a pour mission de favoriser le développement des pratiques sportives, par l'attribution de subventions aux groupements sportifs, dans le respect des orientations générales du ministère chargé des sports. Les dossiers de demande de subvention CNDS sont en ligne selon les dates définies par vos départements.

Pour déposer un dossier dans le cadre du CNDS 2015, il faut posséder un agrément jeunesse et sports. Quelle que soit la situation (club avec agrément ou sans), il est vivement conseillé de contacter son CDSMR pour réfléchir ensemble à votre demande et vos besoins réels.

Pour obtenir l'agrément. L'octroi automatique de l'agrément préfectoral pour les associations sportives affiliées à une fédération sportive agréée. L'article 11 de l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations, publiée au Journal Officiel du 24 juillet 2015, prévoit que : « l'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application L131-8 vaut agrément ».

Vos contacts fédéraux :

Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural :
www.fnsmr.org

Comité Régional du Sport en Milieu Rural PdII :
<http://pdll.sportenmilieurural.fr/>

Sites des comités départementaux:
Loire-Atlantique : <http://44.sportenmilieurural.fr/>
Maine et Loire : <http://49.sportenmilieurural.fr/>
Sarthe : <http://72.sportenmilieurural.fr/>
Vendée - www.cdsmr85.com

Site principal lié aux palets : www.le-palet.com
Site du Disc-Golf : www.disc-golf.fr

Renseignements – SIEGE ADMINISTRATIF :

21 bd Réaumur –
85 013 La Roche sur Yon
email : contact@cdsmr85.com tél : 02 51 36 81 12

Les outils de communication du comité

Les outils de communication du CRSMR PdII :

Le site internet et ceux des CDSMR

Les affiches de promotion lors d'événements

Les rapports des assemblées générales

L'annuaire des associations

Le site internet du palet et son forum, de la FDFR 85, des clubs etc.

Les plaquettes thématiques, les banderoles, les revues de presse, les médias,

Le logiciel GESTAFFIL, le guide d'adhésion des CDSMR, la plaquette informative de la FNSMR,

Le palet : le dossier sportif, le calendrier des concours de palet, le livret pour la Coupe de France de palet, les bannières spécifiques au palet, les plaquettes championnat jeunes etc.



Le nouveau règlement des jeux de palets est arrivé et prend application depuis la rentrée sportive 2014/2015 !! Il réunit le règlement des jeux de palets sur planche en bois et sur plaque de plomb. Attention il y a un peu de changement sur la majorité des points du précédent règlement. Ce document se veut être un outil en vue d'améliorer les points litigieux, les sujets de conversations et un rapprochement de d'autres règlements de palet proche des nôtres sur plaque en plomb !



Ce livret recense de nombreux jeux sportifs traditionnels présents au sein de la Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural (FNSMR). L'objectif est avant tout de sensibiliser les plus jeunes sur nos traditions, sur le patrimoine de leur pays, de leur région mais surtout de leur département. L'intérêt se trouve aussi dans un partage intergénérationnel : la convivialité retrouvée dans ces jeux est sans précédent.

Conçu pour permettre aux intervenants (professeurs, instituteurs, encadrants sportifs, animateurs, bénévoles, etc.) de se familiariser aux jeux sportifs traditionnels, ce guide est divisé en parties succinctes pour vous permettre de transmettre au mieux ces différentes pratiques ! Des stagiaires, des bénévoles et les permanents de notre comité ont permis sa conception et publication.

Guide à l'usage des intervenants de l'école aux associations
Brochure de 36 pages – Format A5 fermé (A4 une fois ouvert)

Prix : 2€* pour les licenciés à la FNSMR / 5€* pour les non licenciés *

*hors frais de port

Facebook

Partager les informations autour du palet de manière instantanée = Facebook = un service de réseautage social en ligne sur Internet

Le groupe « officiel » s'appelle > le palet vendéen alias CDSMR 85

Ayez un compte et venez nous rejoindre !



Votre association évolue ? Informez-nous !

La vie d'une association est en perpétuelle évolution. Parce que la sécurité des opérations sous gestaffil pour la prise de licences, de vos opérations bancaires, de votre représentativité auprès des collectivités etc. dépend de la qualité de nos et vos fichiers, une mise à jour permanente des dossiers juridiques et des personnes habilitées à faire fonctionner l'association est nécessaire.

Pour vous aider à réactualiser vos dossiers, voici les pièces éventuelles à nous fournir si une modification intervient (nous transmettre uniquement les documents liés à la modification) :

- **Exemplaire des nouveaux statuts certifiés** conforme par le Président avec récépissé des déclarations faites à la préfecture
- **Exemplaire ou extrait certifié conforme** au Journal Officiel dans lequel a été publiée la déclaration de constitution

- **Nomination par le Conseil d'Administration** des membres du bureau avec la durée des fonctions de chacun
- **N° Siret** – demande auprès de l'INSEE Pays de la Loire en vue d'obtenir des subventions

Pour votre club :

- **Extrait de délibération de l'association** autorisant l'ouverture d'un compte bancaire et désignant les personnes habilitées à la faire fonctionner
- **Etre à jour de ces comptes rendus d'assemblées générales**

Site internet d'informations et de services indispensables à votre association : www.associatheque.fr

Pour informations : Les tarifs 2012 d'insertion d'annonces légales au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise (JOAFE) ont été fixés dans un arrêté publié au Journal officiel du samedi 19 novembre 2011. **Ce qui ne change pas** : le tarif des annonces au JO des associations pour 2012 (arr. du 17 novembre 2011, JO du 19, texte n° 3, art. 2-5) est le même que celui encore applicable en 2011 (arr. du 29 décembre 2010, JO du 30 décembre, texte n°11, art. 1), à savoir :

- déclaration de création d'association : 44 euros
- déclaration de modification d'association : 31 euros

Gestaffil

Nouveau club > 1 plaquette FNSMR actualisée sur le fonctionnement général de la fédération + formulaire adhésion avec les documents à joindre >

- Statuts de l'association**
- Récépissé de déclaration à la Préfecture**
- Numéro d'insertion au Journal Officiel**
- Composition du bureau exécutif de l'association**
- Compte rendu de la dernière Assemblée Générale**

+ Documents spécifiques du comité (tarifs etc.)
Accord de la FNSMR > Direction gestaffil pour ouverture de votre compte

Guide téléchargeable :

http://www.gestaffil.org/pdf/manuel_gestaffil_120817.pdf

Envoi courant juillet aux clubs des nouveaux documents - Gestaffil – www.gestaffil.org





Vos notes :